

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1982 B 08452
Numéro SIREN : 325 381 796
Nom ou dénomination : SOCIETE MUSIQUE ET ART

Ce dépôt a été enregistré le 28/07/2022 sous le numéro de dépôt 99123

certifiés conformes



COMPTES ANNUELS 2021

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

SA MUSIQUE ET ART

47 RUE DE ROME

75008 PARIS

Tél. 01.45.22.16.80

APE : 2

Siret : 32538179600029



PHILIPPE BORENTIN

Expert-Comptable Inscrit au Tableau de l'Ordre de Paris et de Montpellier

COMPTES ANNUELS 2021

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Bilan et compte de resultat

Bilan actif

	Brut	Amortisseme Dépréciation	Net 31/12/2021	Net 31/12/2020
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)	217 240		217 240	217 240
Autres immobilisations incorporelles	9 684	9 684		
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	7 066	4 368	2 697	
Autres immobilisations corporelles	215 575	180 818	34 757	47 061
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	8 307		8 307	8 299
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	457 871	194 870	263 001	272 600
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	734 887		734 887	772 394
Avances et acomptes versés sur commandes	1 557		1 557	1 621
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	88 016		88 016	93 448
Autres créances	13 265		13 265	26 081
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				59 160
Disponibilités	491 443		491 443	333 600
Charges constatées d'avance (3)	22 486		22 486	1 550
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 351 654		1 351 654	1 287 854
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	1 809 525	194 870	1 614 655	1 560 454
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				



Bilan passif

	31/12/2021	31/12/2020
CAPITAUX PROPRES		
Capital	92 000	92 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	9 200	9 200
Réserves statutaires ou contractuelles	1 193 162	1 192 603
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	159 621	160 558
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 453 982	1 454 362
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)	1 010	1 010
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		4 000
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	92 711	25 551
Dettes fiscales et sociales	66 952	75 532
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	160 672	106 093
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	1 614 655	1 560 454
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	160 672	102 093
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		



Compte de résultat

	France	Exportations et livraisons intracom.	31/12/2021	31/12/2020
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	1 295 270	55 126	1 350 395	1 224 167
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	182 673		182 673	166 500
Chiffre d'affaires net	1 477 942	55 126	1 533 068	1 390 667
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			2 000	10 000
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges				7 164
Autres produits			4	82
Total produits d'exploitation (I)			1 535 072	1 407 912
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises			887 145	817 285
Variations de stock			37 507	8 841
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			117 938	126 477
Impôts, taxes et versements assimilés			4 740	7 387
Salaires et traitements			179 778	153 623
Charges sociales			91 337	100 660
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			20 742	15 999
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			5 583	2
Total charges d'exploitation (II)			1 344 770	1 230 275
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			190 301	177 638
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			12 351	15 212
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			6 006	
Total produits financiers (V)			18 357	15 212
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)				
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			18 357	15 212
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			208 659	192 849



Compte de résultat (suite)

	31/12/2021	31/12/2020
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	2 549	19 851
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	2 549	19 851
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		475
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)		475
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	2 549	19 376
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	51 587	51 667
Total des produits (I+III+V+VII)	1 555 978	1 442 975
Total des charges (II+IV+VI+VIII+X+X)	1 396 357	1 282 417
BENEFICE OU PERTE	159 621	160 558
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs	2 549	19 851
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		



COMPTES ANNUELS 2021

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Annexe

Sommaire de l'annexe

	Applicable	Non applicable	Non significatif
- Règles et méthodes comptables	x		
- Faits caractéristiques		x	
- Actif immobilisé	x		
- Détail des immobilisations		x	
- Frais d'établissement		x	
- Frais de recherche et de développement		x	
- Fonds commercial	x		
- Intérêts immobilisés		x	
- Immobilisations en cours de production		x	
- Approche par composant		x	
- Estimation des titres immobilisés de l'activité de portefeuille		x	
- Liste des filiales		x	
- Détail des amortissements		x	
- Tests de dépréciation des immobilisations		x	
- Informations sur les stocks	x		
- Etat des échéances des créances	x		
- Produits à recevoir	(Détail)		
- Informations sur la créance résultant du report en arrière des déficits		x	
- Dépréciation des immobilisations		x	
- Dépréciation des stocks		x	
- Dépréciation des créances		x	
- Dépréciation des valeurs mobilières		x	
- Intérêts sur éléments de l'actif circulant		x	
- Composition du capital social	x		
- Parts bénéficiaires		x	
- Obligations convertibles échangeables		x	
- Tableau d'affectation du résultat de l'exercice précédent		x	
- Tableau de variation des capitaux propres		x	
- Provisions réglementées		x	
- Provisions pour risques et charges		x	
- Etat des échéances des dettes	x		
- Dettes garanties par des sûretés réelles		x	
- Charges à payer	(Détail)		
- Passifs sans évaluation fiable		x	
- Primes de remboursement d'emprunts		x	
- Ecart de conversion sur créances et dettes		x	
- Clause de réserve de propriété		x	
- Dettes et créances représentées par des effets de commerce		x	
- Différences d'évaluation sur éléments fongibles		x	
- Actions propres		x	
- Règlement des difficultés des entreprises		x	
- Charges constatées d'avance	(Détail)		
- Produits constatés d'avance		x	

Sommaire de l'annexe

	Applicable	Non applicable	Non significatif
- Ventilation du chiffre d'affaires net	x		
- Contrats à long terme			
- Frais accessoires d'achat		x	
- Informations sur les honoraires des commissaires aux comptes	x	x	
- Eléments imputables à un autre exercice	x		
- Opérations faites en commun			
- Résultat financier		x	
- Transferts de charges d'exploitation et financières		x	
- Transactions avec des parties liées		x	
- Eléments exceptionnels imputables à un autre exercice		x	
- Eléments exceptionnels	x		
- Transferts de charges exceptionnelles		x	
- Base de l'impôt sur les sociétés		x	
- Impact des évaluations fiscales dérogatoires		x	
- Ventilation de l'impôt sur les bénéficiaires		x	
- Incidence des modifications votées entre la date de clôture et la date d'arrêté des comptes		x	
- Accroissements et allègements de la dette future d'impôt		x	
- Intégration fiscale : Identité de la société tête de groupe		x	
- Evénements postérieurs à la clôture		x	
- Informations sur transactions effectuées sur les marchés de produits dérivés		x	
- Effectifs		x	
- Compte Personnel de Formation (C.P.F)		x	
- Avances et crédits alloués aux dirigeants sociaux		x	
- Rémunération globale et par catégorie de dirigeants		x	
- Identité de la société mère consolidant les comptes de la société		x	
- Engagements financiers donnés		x	
- Autres opérations non inscrites au bilan		x	
- Engagements financiers reçus		x	
- Crédit-bail		x	
- Engagement de retraite		x	
- CICE		x	
- Aspects environnementaux		x	
- Tableau des cinq derniers exercices		x	



Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SA MUSIQUE ET ART

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021, dont le total est de 1 614 655 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 159 621 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 14/03/2022 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2021 ont été établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 à L123-28), du règlement ANC N° 2014-03 du 05/06/2014 modifié par le règlement ANC N° 2015-06 du 23/11/2015 relatif au Plan Comptable Général, du règlement ANC N° 2016-07 du 04/11/2016 et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.



Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Installations techniques : 5 ans

* Matériel et outillage industriels : 5 ans

* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans

* Matériel de bureau : 5 ans

* Matériel informatique : 5 ans

* Mobilier : 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 a eu un impact très relatif sur la situation financière et les résultats de l'entreprise

L'activité a été arrêtée du 3 avril 2021 au 3 mai 2021 conformément aux fermetures administratives. La société a eu recours à l'activité partielle durant cette période et perçu une aide de 166 € à ce titre.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Notes sur l'actif immobilisé

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	217 240			217 240
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	5 229	4 455		9 684
Immobilisations incorporelles	222 469	4 455		226 924
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	5 741	3 004	1 680	7 066
- Installations générales, agencements aménagements divers	185 487	3 118		188 605
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	26 411	559		26 970
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	217 640	6 680	1 680	222 641
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	8 299	7		8 307
Immobilisations financières	8 299	7		8 307
ACTIF IMMOBILISE	448 408	11 143	1 680	457 871



Notes sur amortissements

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentatio	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	5 229	4 455		9 684
Immobilisations incorporelles	5 229	4 455		9 684
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	5 741	307	1 680	4 368
- Installations générales, agencements aménagements divers	142 584	11 668		154 252
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	22 254	4 312		26 566
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	170 579	16 287	1 680	185 186
ACTIF IMMOBILISE	175 808	20 742	1 680	194 870



Etat des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	8 307		8 307
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	88 016	88 016	
Autres	13 265	13 265	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	22 486	22 486	
Total	132 074	123 767	8 307
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

ETAT DES DETTES

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	92 711	92 711		
Dettes fiscales et sociales	66 645	66 645		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	1 317	1 317		
Produits constatés d'avance				
Total	160 672	160 672		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	1 317			



 Fonds commercial

	31/12/2021
Éléments achetés	217 239,85
Total	217 239,85



Comptes de régularisation Actif

DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

	du 01/01/21 au 31/12/21 12 mois	du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances		
409800 - RRR À OBTENIR	12 525	7 157
Valeurs mobilière de placement	12 525	7 157
Disponibilités		
Total général	12 525	7 157

DETAIL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

	du 01/01/21 au 31/12/21 12 mois	du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois
Charges constatées d'avance		
486000 - CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	22 486	1 550
Total général	22 486	1 550



Comptes de régularisation Passif

DETAIL DES CHARGES A PAYER

	du 01/01/21 au 31/12/21 12 mois	du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
408100 - FOURNISSEURS - FACT. NON PARVENUES	12 415	12 906
Dettes fiscales et sociales		
428200 - DETTES PROVIS. PR CONGÉS À PAYER	8 315	9 582
438600 - CHARGES SOCIALES - CHARGES À PAYER	4 955	6 361
448600 - ETAT - AUTRES CHARGES À PAYER	130	901
TOTAL GENERAL	25 815	29 750



Eléments exceptionnels**DETAIL DES CHARGES ET PRODUITS SUR EXERCICES ANTERIEURS**

	Charges	Produits
Fournisseurs antérieurs		657
Différence C.V.A.E. 2020		644
Détaxes antérieures		1 248
Total		2 549



Composition du capital

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice		
Titres émis pendant l'exercice	200	460,00
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	200	460,00



Répartition du Chiffre d'Affaires

	France	Etranger	Total
Prestations de services	182 672,65		182 672,65
Ventes de marchandises	1 295 269,78	55 125,50	1 350 395,28
TOTAL	1 477 942,43	55 125,50	1 533 067,93



Transferts de charges

Nature	Exploitation	Financier
Transfert de charges d'exploitation		
Transfert de charges financières		
Total		



Variation détaillée des stocks

	A la fin de l'exercice	Au début de l'exercice	Augmentation des stocks	Diminution des stocks
Marchandises				
Marchandises revendues en l'état	734 887,46	772 394,34		37 506,88
Approvisionnements				
Matières premières				
Autres approvisionnements				
Total I	734 887,46	772 394,34		37 506,88
Production				
Produits intermédiaires				
Produits finis				
Produits résiduels				
Autres				
Total II				
Production en cours				
Produits				
Travaux				
Etudes				
Prestations de services				
Autres				
Total III				
Production stockée				



certifié conforme


PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux 30 juin à 15 heures,

les actionnaires de la Société

S.A. MUSIQUE ET ART

société anonyme au capital de 92.000 €, dont le siège est à :

47 RUE DE ROME 75008 PARIS

immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le n° SIRET 325 381 796 00029 APE 363 Z se sont réunis audit siège sur la convocation du conseil et conformément aux statuts.

L'assemblée est présidée par Mme WYKRYKACZ Marie-Laure, Directrice Générale.

Madame WYKRYKACZ Annick est appelée comme scrutateur.

Monsieur BAKKER Edmond est désigné comme secrétaire.

La présidente constate que, conformément à la feuille de présence dûment émargée, les actionnaires présents ou représentés possèdent ensemble la majorité requise.

Madame la présidente déclare alors que l'assemblée est valablement constituée, peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Les actionnaires peuvent prendre connaissance des documents déposés sur le bureau de la présidente :

- les rapports du Commissaire aux Comptes
- les accusés de réception des lettres de convocation ;
- le rapport de gestion du directoire sur l'exercice écoulé ;
- le bilan, le compte de résultat, l'annexe, ainsi que l'inventaire ;
- le texte des résolutions proposées à l'approbation de l'assemblée ;

La présidente indique que ces documents ont été adressés aux actionnaires quinze jours avant la date de la présente assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La présidente rappelle à l'assemblée qu'elle est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant

- lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux comptes
- lecture du rapport de gestion du directoire sur les opérations et les comptes de l'exercice
- approbation de ces comptes et du bilan de l'exercice écoulé
- approbation des conventions visées aux articles L 225-38 et suivants du Code de Commerce
- quitus au directeur général unique
- affectation des résultats

Puis elle donne lecture du rapport du conseil et des rapports du commissaire aux comptes et ouvre les débats.

Un échange de vues intervient. Personne ne désirant plus prendre la parole, la présidente ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du directoire et du rapport général du commissaire aux comptes, l'assemblée générale approuve les comptes, le bilan et l'annexe dudit exercice, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports. En conséquence, elle donne quitus au Directeur général unique de l'exécution de son mandat pour ledit exercice et donne acte au Commissaire aux comptes de l'exécution de sa mission.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les propositions du directoire relatives à l'emploi des résultats bénéficiaires de 159620.66 €, savoir :

Réserve facultative

159620.66 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée, après avoir entendu lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 et suivants du Code de Commerce, déclare approuver les termes de ce rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs à sa Présidente ou à tout porteur d'un original ou d'une copie des présentes à l'effet de procéder aux formalités de dépôt auprès du Greffe du Tribunal de Commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 16 heures.

Raison sociale SA. MUSIQUE ET ART
Siège social : 47 Rue de Rome 75008 PARIS
Capital : 92.000 €
SIRET : 325 381 796 00029
APE : 363 Z

**RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
STATUANT SUR LES COMPTES CLOS LE
31 DECEMBRE 2021**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle conformément à la loi et à nos statuts, pour vous exposer l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, entendre le rapport du directoire et soumettre à votre approbation les comptes de cet exercice ainsi que l'affectation des résultats.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Notre activité au cours de l'exercice clos le 31.12.2021 s'est élevée à 1.533.067 € de chiffre d'affaires H.T.

Nos perspectives d'avenir sont les suivantes :

- développer à nouveau ce chiffre d'affaires avec le retour à une activité normale consécutive à la fin de la crise sanitaire liée à la COVID-19

INVESTISSEMENTS

Au cours de l'exercice clos le 31.12.2021, notre société a réalisé 6.680 € d'investissements et cédé 1.680 € d'immobilisations..

Il n'est pas envisagé de procéder à des investissements significatifs au cours de l'exercice 2022.

PERSONNEL

Au cours de l'exercice clos le 31.12.2021, le personnel de votre société s'est élevé à 4 personnes.

Pour l'exercice 2022, il est envisagé de maintenir l'effectif.

PRESENTATION DES COMPTES

En ce qui concerne les comptes de l'exercice clos le 31.12.2021, on peut procéder à l'analyse suivante :

EN K€	31.12.2021	31.12.2020
CHIFFRE D'AFFAIRES	1533	1391
ACHATS CONSOMMES	925	826
SALAIRES ET TRAITEMENTS	180	154
CHARGES SOCIALES	91	100
IMPOTS, TAXES ET VERS. ASSIMILES	5	7
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	118	126

Après comptabilisation de ces charges et dotations aux amortissements à hauteur de 21 K€ et aux comptes de provisions à hauteur de 0 K€, le compte de résultat fait apparaître un bénéfice d'exploitation de 190 K€.

Compte tenu du résultat financier de + 18 K€, le résultat courant s'élève à + 209 K€. Après imputation d'un résultat exceptionnel de + 2 K€ et d'impôt sur les sociétés de 52 K€, l'exercice se solde en définitive par un résultat bénéficiaire de 160 K€.

AFFECTATION DES RESULTATS

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de la manière suivante :

Réserve facultative 159620.66 €

Conformément à l'article 243 du CGI nous vous rappelons qu'il a été procédé à une distribution de dividendes de 205.000 € au titre de l'exercice 2018, de 205.000 € au titre de l'exercice 2019 et de 160.000 € au titre de l'exercice 2020.

INFORMATION SUR L'ACTIONNARIAT

M.L.W. FINANCES possède plus de la moitié du capital social,

Aucune modification significative n'est intervenue au cours de l'exercice.

INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

A) Rémunérations

En application des nouvelles dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce, nous vous rendons compte de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés au cours de l'exercice à chacun des mandataires sociaux ; cette information porte sur les sommes versées tant par votre société que par les sociétés contrôlées par elle au sens de l'article L. 233-16 du code de commerce.

Mme WYKRYKACZ Marie-Laure, directeur général unique, a reçu au cours de l'exercice 2021

– rémunération versée par la société : 72.000 €

Mme WYKRYKACZ Marie-Laure a renoncé à son intéressement de 4 % à compter du 1^{er} janvier 2020. Son salaire annuel sera fixé à 72.000 € pour l'exercice 2022.

M. WYKRYKACZ Michel, Président du conseil de surveillance, n'a pas perçu de rémunération au cours de l'exercice 2021.

B) Mandats exercés

Mme WYKRYKACZ Marie-Laure, directeur général unique, est titulaire des mandats et exerce les fonctions ci-après au cours de l'exercice 2021 dans toute société :

– Présidente dans la société : M.L.W. FINANCES

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE

NEANT

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

L'exercice 2021 a de nouveau été impacté par la crise sanitaire. Nous espérons que la perte de chiffre d'affaires de cette période pourra être partiellement récupérée sur 2022.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous vous soumettons également le rapport de votre Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce.

Par ailleurs, nous vous rappelons que l'état des conventions courantes visées à l'article L 225-39 du Code de Commerce vous a été communiqué.

INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

Conformément aux dispositions des articles L.441-6 et D.441-4 du Code de Commerce, nous vous présentons les informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs et clients.

- **Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu :**

Article D. 441 I-1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	Non échues	1 à 30 j	31 à 60 j	61 à 90 j	+ de 90 j	Total
Nb de factures						
Montant TTC	12415	80296	0			
% achats TTC	NS	NS				92711

Article D. 441 I-1° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	Non échues	1 à 30 j	31 à 60 j	61 à 90 j	+ de 90 j	Total
Nb de factures						
Montant TTC		88016				
% ventes TTC		NS				88016

- **Factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice**

Les procédures de contrôle interne ne permettent pas actuellement de donner cette information.

DEPENSES SOMPTUAIRES ET DEPENSES VISEES A L'ARTICLE 39.4 DU CODE GENERAL DES IMPOTS

Aucune dépense visée à l'article 39-4 du Code Général des Impôts n'a été enregistrée au cours de l'exercice écoulé.

Nous allons maintenant vous donner lecture des rapports du commissaire aux comptes.

La discussion sera ensuite ouverte, puis nous passerons au vote des résolutions figurant à l'ordre du jour.

FAIT A PARIS, LE 13 MAI 2022

LA PRESIDENTE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'ML Wykrykacz', written over a horizontal line.

Marie-Laure WYKRYKACZ



GROUPE
CONSEIL
UNION

Audit et Conseil Union

SOCIÉTÉ DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

MUSIQUE ET ART

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

47, Rue de Rome
75008 PARIS

Société Anonyme au capital de 92.000 Euros
RCS Paris 325 381 796



17 bis rue Joseph de Maistre 75876 Paris Cedex 18
Tél : (33) 01 53 09 20 20 / Fax : (33) 01 53 09 20 29
www.groupe-conseil-union.fr/main@groupe-conseil-union.fr

Membre de la Compagnie Régionale des commissaires
aux comptes de Paris.

SA au capital de 150 000 Euros - RCS Paris - Siret 341 012 656 00037 - NAF 6920Z - TVA Intracom. FR 29 341 012 656

MUSIQUE ET ART SA

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

Mesdames, Messieurs,

◆ **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de votre société relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport et faisant apparaître des capitaux propres de 1.453.982 €, y compris le bénéfice de l'exercice s'élevant à 159.621 €.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société MUSIQUE ET ART à la fin de cet exercice.

◆ **Fondement de l'opinion**

- Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

- Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

◆ **Justification des appréciations**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions de l'article L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes et n'appellent pas de commentaire particulier

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

◆ **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.



◆ **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

◆ **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Paris, le 21/06/2022

Le Commissaire aux Comptes

AUDIT ET CONSEIL UNION



Jean-Luc GATINOIS

Membre de la Compagnie Régionale de Paris



Annexe : Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

